

Quel rôle les caisses de pension ont-elles joué dans la mise en place de la prévoyance vieillesse en Suisse ?

Fiches & Matériaux

Lab. Une plateforme d'apprentissage sur
l'histoire de la sécurité sociale en Suisse
<https://www.lab.histoiredelasecuritesociale.ch>

Quel rôle les caisses de pension ont-elles joué dans la mise en place de la prévoyance vieillesse en Suisse ?

L'année 1972, marquée par l'inscription du principe des trois piliers dans la Constitution fédérale, a été une année décisive dans l'histoire de la prévoyance vieillesse suisse. Selon ce principe, la prévoyance vieillesse se compose de l'AVS (une rente de base vieillesse organisée par l'État), de la prévoyance professionnelle (une rente de vieillesse reflétant les inégalités de revenus) et de l'épargne individuelle liée, constituée sur une base volontaire.

Avec ce mandat de recherche, vous répondez entre autres aux questions suivantes :

- Quel rôle a joué le lobby des caisses de pension dans l'introduction de ce principe des trois piliers ?
- Comment le principe des trois piliers est-il devenu une métaphore publicitaire ?
- Comment argumenteriez-vous si vous deviez participer à un débat sur la réforme de la prévoyance vieillesse ?

Fiche 1

Comment le principe des trois piliers est-il devenu une métaphore publicitaire ?

Analysez deux publicités pour la prévoyance vieillesse datant de 1983.

1. Qui a rédigé ces publicités ?
 2. Quels produits d'assurance y sont proposés ?
 3. Décrivez les images utilisées pour présenter la prévoyance vieillesse.
 4. Comment le principe des trois piliers est-il représenté ?
 5. Que suscitent ces représentations auprès de la clientèle potentielle ?
-

Fiche 2

Comment peut-on représenter graphiquement la prévoyance vieillesse ?

À partir de 1972, la prévoyance vieillesse suisse a été systématiquement représentée par des piliers. Cependant, d'autres propositions de représentation ont également existé :

1. Décrivez l'illustration suivante (voir les matériaux) de la prévoyance vieillesse, sous forme d'échelle. Quels sont les points communs et les différences entre cette illustration et la présentation sous forme de principe des trois piliers ?
2. Lisez ensuite le commentaire qui est distribué par l'enseignant·e et soulignez les informations indiquant l'importance du lobby des caisses de pension pour la prévoyance vieillesse en Suisse.
3. Comment la prévoyance vieillesse pourrait-elle être représentée autrement ? Formulez une proposition et faites-en un croquis.

Fiche 3

Quel rôle les caisses de pension ont-elles joué dans la mise en place de la prévoyance vieillesse en Suisse ?

Le texte « Bricolage et rafistolage. L'histoire de la prévoyance vieillesse suisse a été marquée par les lobbies et diverses contraintes, et cela devrait continuer ainsi dans le futur » a été publié en 2003 dans le magazine NZZ-Folio sur le thème « Prévoyance. Comment pourrions assurer notre vieillesse ? ». Vous pouvez, pour votre lecture, vous inspirer des questions suivantes :

1. À quoi vous attendez-vous dans ce texte lorsque vous lisez ce titre ? De quoi pourrait-il être question ? Notez vos hypothèses en quelques phrases.
 2. Lisez ensuite le texte et soulignez les affirmations. Marquez également les passages qui ne vous semblent pas clairs ou sur lesquels vous avez des questions.
 3. Quels problèmes concernant le financement de la prévoyance vieillesse sont abordés dans les deux derniers paragraphes ?
-

Fiche 4

À quoi ressemblera la prévoyance vieillesse de demain en Suisse ?

Imaginez : Vous participez à un débat sur la réforme de la prévoyance vieillesse.

1. Pour vous préparer, commencez par vous informer sur les questions d'actualité concernant ce sujet. S'interroge-t-on actuellement, par exemple, sur le montant de la rente AVS (assurance vieillesse et survivants) ou sur le mode de calcul de la rente de la prévoyance professionnelle (caisses de pension, 2e pilier), c'est-à-dire le fameux « taux de conversion » ? Les inégalités entre hommes et femmes font-elles débat ?
2. Formulez ensuite une brève déclaration sur la question suivante : à quoi devrait ressembler la prévoyance vieillesse suisse de demain ? Comment développer l'AVS et le deuxième pilier afin que les rentes continuent d'être garanties à l'avenir ?
3. Rédigez une argumentation en mots-clés pour étayer votre argumentation pendant le débat. Utilisez pour cela les documents des travaux de recherche sur le thème de la vieillesse.



Was geschieht beim Inkrafttreten des Obligatoriums mit Ihrer **Personalvorsorge**?

Die Patria weiss Rat und informiert Sie gerne darüber, wie Sie Zeit und Kosten einsparen können und trotzdem eine optimale Lösung finden.

Denn die Patria verfügt in der ganzen Schweiz über ein dichtes Netz von Spezialisten, die sich darauf freuen, Sie zu beraten.

Rufen Sie uns an.

Seit über 100 Jahren **Patria**

Traduction de l'affiche Columna :

Feu vert pour vos plans d'avenir.

Comment bien gérer le deuxième pilier. Avec notre concept éprouvé.

Nous sommes actifs depuis des années avec succès dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Notre conception couvre toutes les éventualités. Nous l'appelons COLUMNA. COLUMNA vous propose des solutions réalistes qui ont fait leurs preuves dans la pratique. Il en sera de même à l'avenir.

N'hésitez plus - appelez-nous. Nos spécialistes de la prévoyance professionnelle vous feront des propositions qui aboutiront à une solution satisfaisante.

Vous trouverez votre interlocuteur compétent tout près de chez vous : à la Banque Populaire la plus proche.

COLUMNA - le programme de prestations de la Banque Populaire Suisse pour la prévoyance professionnelle.

Traduction de l'affiche Patria:

Que se passe-t-il avec votre caisse de pension lors de l'entrée en vigueur du régime obligatoire ? Patria sait vous conseiller et vous informe volontiers sur la manière dont vous pouvez économiser du temps et des coûts tout en trouvant une solution optimale.

En effet, Patria dispose dans toute la Suisse d'un réseau dense de spécialistes qui se feront un plaisir de vous conseiller.

Appelez-nous.

Patria depuis plus de 100 ans.

Grünes Licht für Ihre Zukunftspläne.



So haben Sie die zweite Säule im Griff. Mit unserem erprobten Konzept.

Wir sind seit Jahren mit Erfolg im Bereich der beruflichen Vorsorge tätig. Mit einem eigenen, umfassenden Konzept. Wir nennen es COLUMNA. COLUMNA bietet Ihnen realistische Lösungen, die sich in der Praxis bewährt haben. Das wird auch in Zukunft so sein.

Zögern Sie nicht mehr lange – rufen Sie uns an. Unsere Spezialisten für die berufliche Vorsorge werden Ihnen Vorschläge ausarbeiten, die zu einer allseits befriedigenden Lösung führen werden. Sie finden Ihren kompetenten Gesprächspartner ganz in Ihrer Nähe: bei der nächsten Volksbank.

COLUMNA – das Dienstleistungsprogramm der Schweizerischen Volksbank für die berufliche Vorsorge.

COLUMNA



SCHWEIZERISCHE VOLKSBANK

Introduction

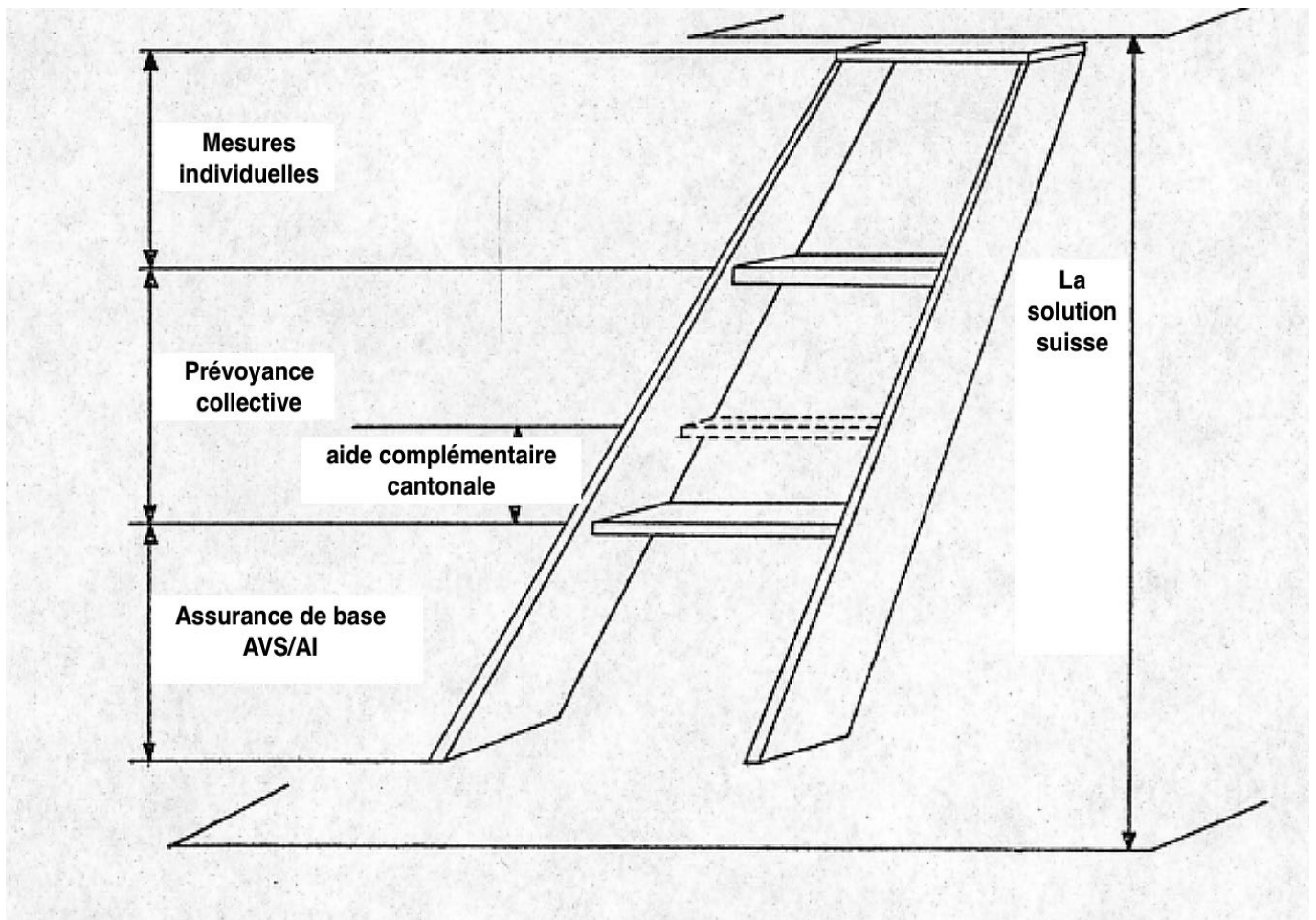
La proposition de visualiser la prévoyance vieillesse sous forme d'échelle a été formulée en 1965 par Marc Haldy, directeur de la compagnie d'assurance « La Suisse ». L'objectif de cette présentation est de faire comprendre la complexité de la prévoyance vieillesse et la répartition des Fiches entre l'AVS, la prévoyance professionnelle et l'épargne individuelle de manière simple.

Fiche d'information

date: 1965

auteur-e: Marc Haldy war
der Direktor der Versi-
cherungsgesellschaft «La
Suisse» in Lausanne

langue: fr



Bricolage et rafistolage

Les lobbies et les circonstances ont marqué l'histoire de la prévoyance vieillesse suisse. Il est probable que cela se poursuive dans le même style.

L'AVS et les caisses de pension : des dynamiques de développement contrastées

[...] Aujourd'hui, presque plus personne ne sait que l'histoire de la prévoyance vieillesse suisse n'a pas commencé en 1948, avec la création de l'AVS, mais près d'un demi-siècle plus tôt, avec l'essor des premières caisses de pension. (...)

Le retard pris par le projet AVS, en particulier après la défaite de la « Lex Schulthess », en 1931, a été le point décisif de la croissance des caisses de pension privées entre 1930 et 1945. Cependant, la création de l'AVS en 1948 n'a guère entravé l'expansion des caisses de pension, car la rente étatique était limitée à un minimum, et les caisses de pension ont été explicitement élevées au rang d'élément « complémentaire » des prestations de retraite organisées par l'Etat fédéral.

Étant donné que les deux piliers de la prévoyance vieillesse avaient des modalités de développement très différentes, les caisses de pension ont même continué à gagner en importance. Le développement de l'AVS dépendait de processus décisionnels politiques et était donc exposé à des lenteurs et de retards. En revanche, l'expansion des caisses de pension a suivi les cycles dynamiques de la croissance économique. La conjoncture mondiale des années 1950 et 1960 a donc bouleversé le rapport entre l'AVS et les caisses de pension : depuis le milieu des années 1950 jusqu'à la grande réforme de l'AVS dans les années 1970, la somme annuelle des cotisations versées aux caisses de pension était supérieure à celle des cotisations versées à l'AVS étatique. En termes

de volume, le deuxième pilier avait ainsi dépassé le premier. (...)

Caisses de pension : qui sont les gagnants et les perdants ?

Parmi les gagnants des années 1950 et 1960 figuraient les travailleurs et travailleuses affiliés à une caisse de pension prospère, en premier lieu les fonctionnaires et les personnes employées dans une régie fédérale (chemins de fer et poste), puis les ouvriers et ouvrières de l'industrie et les employés des grandes entreprises de services. Leur pension de retraite, composée de la rente de la caisse de pension et de la rente AVS, représentait plus de la moitié de leur revenu professionnel. Parmi les perdants figuraient les personnes salariées affiliées à une caisse de pension financièrement faible ou qui n'avaient pas du tout de caisse de pension. Il ne faut pas oublier qu'en 1955, les trois quarts des personnes salariées n'avaient toujours pas de caisse de pension. (...)

Caisses de pension : un lobby puissant

En 1959, l'Union des compagnies suisses d'assurance vie, qui réunissait également des représentants des caisses de pension du secteur privé, a créé une commission d'étude de politique sociale. La présidence de cette Commission était assurée par Peter Binswanger, un personnage haut en couleur dans l'histoire de l'État social suisse : Peter Binswanger avait travaillé comme expert juridique au sein du Bureau fédéral des assurances sociales jusqu'en 1955, et avait, à ce titre, participé de manière déterminante à la conception de l'AVS. Il a ensuite changé de camp pour rejoindre la Winterthur Vie, l'un des principaux acteurs du marché des caisses de pension.

Le renforcement du lobby des caisses de pension a eu pour conséquence que toutes les demandes de développement de l'AVS publique se sont heurtées d'emblée à des résistances. La gauche et ses projets de réforme ont été les premiers à en faire les frais à la fin des années 1960.

1969-1970 : trois propositions de réforme

Les propositions de réforme de l'assurance vieillesse émanaient notamment du parti social-démocrate, ce dernier lança en 1969 une initiative constitutionnelle visant à instaurer une « pension populaire » globale, c'est-à-dire à développer largement l'assurance-vieillesse fédérale. Parallèlement, le Parti du travail (PdT, communiste) lança quant à lui une initiative plus radicale, déposée, avant même l'initiative socialiste. Le PdT réclamait d'emblée la nationalisation des caisses de pension. L'initiative socialiste était plus modérée sur ce point, car elle tenait compte des réticences syndicales. Les syndicats se sont prononcés contre la nationalisation des caisses de pension, notamment parce qu'ils participaient en partie à leur gestion.

Étant donné que le projet socialiste avait de bonnes chances de passer, le lobby des caisses de pension s'est également mobilisé et a déposé en 1970 une troisième initiative constitutionnelle. Celle-ci a introduit l'idée des trois piliers. L'initiative proposait, elle aussi, d'étendre les prestations de la prévoyance vieillesse, mais pas par le biais de l'AVS ; il s'agissait au contraire de rendre la prévoyance professionnelle obligatoire et de favoriser fiscalement la prévoyance individuelle, le troisième pilier. L'objectif sous-jacent était d'empêcher tout changement de système dans la prévoyance vieillesse et d'ancrer la structure existante dans la Constitution. (...)

1972 : alliance politique et contre-projet

Lors de la procédure parlementaire, les partis bourgeois se sont mis d'accord avec les socialistes et les syndicats sur un contre-projet commun à l'initiative du PdT, qui correspondait en grande partie à l'initiative bourgeoise. Le camp bourgeois a fait un pas en direction du PS en supprimant la limitation d'un développement futur de l'AVS, prévue à l'origine dans la troisième initiative. Lors de la votation populaire de 1972, les deux projets soumis au peuple étaient la proposition bourgeoise remaniée et l'initiative du PdT. Comme on pouvait s'y attendre, le projet du PdT a été rejeté par 83% des votants tandis que le contre-projet du Conseil fédéral a été largement accepté, avec 77 % de voix pour. Le modèle des trois piliers a ainsi été inscrit dans la Constitution. (...)

La rente AVS devait couvrir 60 % du salaire

Cet objectif chiffré, inscrit dans la Constitution, n'a à ce jour jamais été atteint. Ce sont surtout les personnes peu rémunérées, au chômage ou travaillant à temps partiel, à savoir majoritairement des femmes, qui sont sous-assurées ou pas du tout assurées au niveau du deuxième pilier.

Problèmes du modèle des trois piliers

Cependant, le modèle des trois piliers n'est, lui non plus, pas à l'abri de problèmes structurels. Ce système composite n'a certes pas de faiblesses majeures, mais présente une multitude d'aspects problématiques dans différents domaines. L'AVS pâtit en premier lieu du vieillissement de la population, car avec le système de répartition, c'est la génération active qui finance les rentes des retraités. Il en résulte des demandes politiquement controversées, comme le fait d'augmenter le taux de cotisation à l'AVS, de relever l'âge de la retraite ou encore d'alimenter l'AVS avec de nouvelles res-

sources. L'évolution démographique pose moins de problèmes aux caisses de pension, car les avoirs de vieillesse y sont épargnés sur des bases individuelles. Toutefois, les caisses de pension ont investi une partie de leurs énormes réserves dans des actions. Le deuxième pilier est potentiellement confronté à d'importantes pertes de capitaux. De nombreuses caisses ne peuvent plus garantir à long terme leurs prestations de retraite.

Une marge de manœuvre limitée

Il faut agir, cela ne fait aucun doute. Mais le modèle suisse est difficile à piloter politiquement, précisément en raison de sa complexité. L'histoire de la prévoyance vieillesse suisse montre qu'une réforme radicale, que certains appellent aujourd'hui de leurs vœux, n'est guère réaliste. La dernière tentative de réforme en profondeur, l'initiative populaire sur les retraites populaires, a échoué en 1972, notamment parce que l'abandon du statu quo suscitait des résistances trop fortes. Au cours des trente dernières années, il n'a plus été possible de sortir des sentiers tracés par la politique sociale. La Suisse n'a plus grand-chose d'autre à faire que de continuer à bricoler son patchwork d'Etat social.

Matthieu Leimgruber und Martin Lengwiler
In: NZZ-Folio, Mai 2003, «Vorsorge. Wovon sollen wir im Alter leben?»

Fiche d'information

date: Mai 2003

auteur-e: Martin Lengwiler,

Matthieu Leimgruber

langue: de